

## Conseil Municipal - Modification des Commissions et Délégations

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Au cours de la séance du Conseil Municipal du 17 février 1992, je vous ai communiqué les nouvelles délégations confiées à Mme VIEILLE-MARCHISET, Deuxième Adjoint, MM. FUSTER, GALLAT, HIRSCH, JUSSIAUX, Adjoints et à M. RUEFF, Conseiller Municipal Délégué.

Il convient en conséquence de modifier comme suit les commissions et délégations suivantes :

### A - Commissions

#### **1<sup>ère</sup> Commission - Finances**

M. Jean-Claude CHOMETTE en remplacement de M. HUMBERT J.F.

#### **2<sup>ème</sup> Commission - Personnel - Sapeurs-Pompiers**

Vice-Présidente : Mme VIEILLE-MARCHISET, Adjointe (sans autre changement)

#### **10<sup>ème</sup> Commission - Action Culturelle**

M. Claude SALOMON en remplacement de M. Michel VIALATTE

#### **11<sup>ème</sup> Commission - Sports**

M. Michel VIALATTE en remplacement de M. HUMBERT J.F.

#### **11<sup>ème</sup> Commission bis (ex 18<sup>ème</sup> Commission) - Information - Communication**

Vice-Président : M. FUSTER, Adjoint

M. Jean-Claude CHOMETTE en remplacement de M. HUMBERT J.F.

#### **14<sup>ème</sup> Commission - Hygiène-Santé - Salubrité**

Vice-Président : M. HIRSCH, Adjoint

M. Jean-Claude CHOMETTE en remplacement de M. SALOMON

#### **15<sup>ème</sup> Commission (anciennement 9<sup>ème</sup> Commission et 15<sup>ème</sup> Commission) - Environnement (Espaces verts - Forêts - Déchets urbains - Maîtrise de l'énergie - Eau - Assainissement)**

Vice-Président : M. GALLAT, Adjoint

Pour la Majorité Municipale :

M. HUMBERT B.

M. LAGRANGE

Mme MADER

M. MEUNIER

M. PIERLOT

Une Ambition pour Besançon :

Mme CAMPBELL

M. TABOURNOT

Besançon Ecologie - Les Verts

M. ALAUZET

**16<sup>ème</sup> Commission - Transports - Stationnement - Police Municipale**

Vice-Président : M. JUSSIAUX, Adjoint (sans autre changement)

**17<sup>ème</sup> Commission - Relations Publiques - Bâtiments Communaux - Parc Automobile**

M. Jean-Claude CHOMETTE en remplacement de M. TOURRAIN

**18<sup>ème</sup> Commission (ex 18<sup>ème</sup> Commission bis) - Administration Générale - Réglementation - Occupation du Domaine Public - Taxis, Foires et marchés - Abattoir - Informatique**

Vice-Président : M. RUEFF, Conseiller Municipal Délégué (sans autre changement)

**B - Délégations**

En remplacement de Martine BULTOT :

- Jardin Botanique : M. l'Adjoint à l'Environnement
- ASQAB (Qualité de l'Air) : M. l'Adjoint à l'Hygiène-Santé et M. Serge MATHIEU, Conseiller Municipal
- Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur : M. l'Adjoint à l'Environnement
- CALME (Coordination pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement) : M. l'Adjoint à l'Environnement
- Groupe de Travail Publicité et Affichage : M. l'Adjoint à l'Environnement
- Syndicat Mixte Avanne - Aveney - Rancenay : M. l'Adjoint à l'Environnement
- Association des Jardins Familiaux : M. l'Adjoint à l'Environnement
- Centre de Formation Professionnelle et Agricole de Châteaufarine : M. l'Adjoint à l'Environnement.

Enfin, M. Jean-Claude CHOMETTE remplacera M. J.F. HUMBERT comme membre suppléant au Comité Technique Paritaire Ville et CCAS.

Les propositions formulées par M. PIERLOT, Conseiller Municipal, au nom du groupe «Alternative Rouge et Verte» tendant à ce que le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret, se prononce sur le retrait du titre d'adjointe de Mme BULTOT n'ayant pas été retenues, Mme l'Adjointe BULTOT, Mlle ZILLI et M. PIERLOT ont quitté la séance.

**M. GRAPPIN** : Au nom d'«Une Ambition pour Besançon» nous aurions quelques petites modifications à vous demander. En 1<sup>ère</sup> Commission, M. CHOMETTE remplacera M. HUMBERT, en 10<sup>ème</sup> Commission Action Culturelle, M. SALOMON remplacera M. VIALATTE, en 11<sup>ème</sup> Commission Sports, M. VIALATTE remplacera M. HUMBERT, en 11<sup>ème</sup> Commission bis, M. CHOMETTE remplacera M. HUMBERT, en 14<sup>ème</sup> Commission Hygiène-Santé, M. CHOMETTE remplacera M. SALOMON et en 17<sup>ème</sup> Commission, M. CHOMETTE remplacera M. TOURRAIN.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Nous sommes d'accord sur ces propositions de modification qui ont été faites entre vous. Dont acte.

**M. PIERLOT** : Mesdames, Messieurs, M. le Député-Maire a pris la responsabilité de retirer les délégations à Martine BULTOT et à la bouter hors de la Municipalité. Les propositions qui nous sont faites aujourd'hui au Conseil Municipal vont dans le sens d'entériner cette situation. Le 24 mars 1989, lors de l'installation du Conseil Municipal, nous avons voté pour que Martine BULTOT soit neuvième Adjointe et il allait de soi que ce poste comportait les délégations et l'accès à la Municipalité, c'est-à-dire la possibilité pour l'AREV d'être dans l'exécutif de la Ville. L'AREV ne peut accepter que sous des prétextes qui n'ont

rien à voir avec ses délégations elle soit écartée de fait de la majorité municipale. Nous pensons que cette situation doit être clarifiée. Depuis trois ans, nous avons montré notre attachement au programme municipal sur lequel nous avons été élus, nous avons voté avec la majorité environ 99 % des questions du Conseil Municipal. Nous n'avons pas d'autres preuves à donner à moins qu'il soit question ici de phagocytter les débats et de réduire la majorité à une chambre d'enregistrement.

Nous ne pensons pas que ce qui arrive soit de nature à encourager la démocratie. Nous pensons que les interpellations, la participation aux débats avec le droit à l'impertinence sont indispensables pour enrichir les débats. Il semble que ce soit un avis que ne partage pas M. le Député-Maire. Il convient de savoir si vous êtes d'accord avec son analyse. Pour clarifier les positions des uns et des autres, je propose l'introduction et le vote d'un amendement à la question n° 2/a et demande qu'elle soit débattue et votée avant la question n° 2/a. Voici l'amendement que je propose : «Le Conseil Municipal prend acte du retrait des délégations environnement, salubrité, espaces verts, forêts, déchets urbains, maîtrise de l'énergie à Martine BULTOT à l'initiative de M. le Député-Maire, prend acte de son remplacement comme représentant de la Ville au Jardin Botanique, à l'ASQAB dont elle était la Présidente, à l'Association des maîtres d'ouvrage des réseaux de chaleur, au CALME, au groupe de travail Publicité et Affichage, au Syndicat Mixte Avanne - Aveney - Rancenay, à l'Association des Jardins Familiaux, au CFPPA de Châteaufarine.

Le Conseil Municipal prend également acte de la proposition de fusion des 9<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> Commissions, du retrait de son bureau ainsi que de l'interdiction qui lui est faite de participer au bureau municipal. Dans ces conditions, le titre de neuvième Adjoint n'a plus de signification. Le Conseil Municipal se prononce donc pour le retrait du titre de neuvième Adjoint au Maire de Besançon à Martine BULTOT». J'en aurai fini de mon amendement. Je demanderai également que cet amendement soit voté à bulletin secret comme l'a été la nomination de la Municipalité.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je vous remercie. Prendre acte, c'est l'objet même du rapport n° 2/a puisqu'on vous demande de prendre acte des modifications apportées à ces différentes commissions.

Sur le rappel du passé récent, je crois qu'il est utile de revenir. J'ai beaucoup de patience. Je crois que chacun d'entre vous a tous les droits de la démocratie, sauf peut-être quand même le droit à l'impertinence. Ne le soyez pas ! La pertinence oui, bien sûr, dans vos propos c'est tout à fait logique et normal.

Alors vous demandez un vote à bulletin secret sur l'ensemble de l'amendement, c'est-à-dire que le Conseil Municipal retire à Martine BULTOT le poste de neuvième Adjoint ? C'est totalement inutile puisque ce ne sont pas les compétences qui ont été retirées. Le titre existe depuis une délibération que vous avez votée et il ne peut être enlevé que sur proposition de la personne concernée. Si cette personne décidait aujourd'hui de démissionner et qu'on vote sur cette démission, je comprendrais mais on ne peut pas demander au Conseil Municipal de proposer la démission d'un poste d'adjoint. Je ne comprends pas tout à fait le sens de la fin de votre amendement et je demande à Martine BULTOT si elle peut nous expliciter cela un peu mieux.

**Mme BULTOT :** Vous nous aviez dit au précédent Conseil Municipal qu'il n'y avait pas d'autre solution que ma démission. Moi je dis que ma démission est une possibilité mais il en existe au moins une autre qui a déjà été exercée dans le mandat précédent lors du retrait des délégations aux Adjoints communistes. L'ensemble de la Municipalité avait démissionné et une nouvelle équipe avait été réélue par la nouvelle majorité municipale. Donc je propose cette solution qui permet de me retirer un titre d'adjoint qui est devenu sans signification et permettant donc aux Conseillers Municipaux, en réalisant M. SCHWINT, de vous manifester leur soutien. Je m'étonne que cette solution n'ait pas été retenue jusqu'à présent car elle a l'avantage du bon sens et de la clarté. Je demande donc que mon titre d'adjoint me soit retiré par le Conseil Municipal.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Il y a encore deux choses que vous mêlez. Il y avait eu à une certaine époque démission du Maire et de la Municipalité, mais c'est le Maire qui en avait décidé ainsi. Je n'ai pas du tout aujourd'hui l'intention de démissionner. Pour expliquer à la population que la confiance n'existe

plus entre le Maire et une Adjointe, j'avais une seule chose à faire, c'est de retirer les délégations, qui sont entre les mains du Maire et que j'avais confiées à cette Adjointe. Je m'arrête là, c'est tout. Le titre d'adjoint, vous le conservez. Libre à vous de dire «je ne suis plus Adjointe» mais vous conservez votre titre d'adjointe pour l'instant.

L'indemnité de l'Adjointe BULTOT ne tombera pas dans le pot commun ; elle restera gelée comme votre titre d'adjointe mais vous n'avez plus de délégation donnée par le Maire. Vous demandez au Conseil Municipal de me faire démissionner : cela est de mon ressort. Vous rejoignez les propos de M. PIERLOT en demandant que le Conseil Municipal vous démissionne, ce n'est pas non plus de son ressort et votre titre d'adjoint reste valable tant que vous-même personnellement vous n'aurez pas décidé de démissionner. Voilà la situation actuelle.

**M. PIERLOT :** Monsieur le Député-Maire, vous souhaitez maintenir l'imbroglia actuel ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Il n'y a pas d'imbroglia !

**M. PIERLOT :** Ne comptez pas sur nous pour cautionner cette attitude qui discrédite la politique. Nous sommes pour la transparence des statuts et des statuts clairs. Telle a toujours été notre ligne de conduite. En signe de protestation, les trois élus de l'AREV quittent cette séance. Je tiens toutefois à préciser que tant que Martine BULTOT est Adjointe, elle n'est pas candidate à être élue comme membre des commissions présidées par MM. PONÇOT, JEANNEROT et VUILLEMIN.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est-à-dire qu'elle ne souhaite pas entrer dans ces commissions ? On la retire donc des propositions qui ont été faites ici.

**M. PINARD :** On est dans une société où l'on est tellement matraqué par les médias qu'on en finit par perdre la mémoire. Ayant assisté pendant tout le week-end au matraquage sur Disneyland, j'en ai perdu la mémoire sur certains points mais je voudrais quand même poser une question à M. PIERLOT. Je voudrais lui demander s'il connaît une seule ville de France où le Maire ait été interpellé par un Adjoint sur l'affaire DIOURI où on nous a reproché d'être des vilains, des salauds comme d'habitude, j'emploie le terme, sous prétexte qu'on l'empêcherait d'écrire un livre. Or nous savons aujourd'hui que ce M. DIOURI a sorti un livre préfacé par un individu qui s'est fait condamner en Suède pour avoir eu des positions négationnistes, c'est-à-dire un individu qui a nié l'existence des chambres à gaz et qui est disciple de FAURISSON. Alors Monsieur PIERLOT je vous prendrai au sérieux si vous me trouvez une seule ville de France où cela se passe comme à Besançon, où le Maire est interpellé par un de ses Adjoints à propos de tout et de rien et à propos notamment d'un dossier aussi suspect que le dossier DIOURI. Moi je ne distribue pas le billet d'avion pour la Libye ou pour chez Saddam Hussein.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je crois que nous en avons suffisamment parlé. Nous revenons à ce rapport n° 2. Je crois que tout est clair entre nous. La transparence j'y tiens aussi beaucoup mais j'applique une réglementation qui est très très claire, je crois que je l'ai répété maintes fois.

**M. MEUNIER :** Simplement sur le problème de la fusion des 9<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> Commission, je tiens à dire que les élus nouveaux de cette commission ont été désignés. Lors de la dernière réunion cette semaine avec M. GALLAT, il a bien été précisé, vu mon étonnement d'avoir deux commissions qui se réunissaient séparément cette semaine, que cela devait être entériné à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Donc je tiens à dire que les personnes qui siègent désormais dans cette seule commission fusionnée ont été désignées cette semaine.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** L'information n'était pas venue jusqu'à moi. Cette commission est donc formée et vous y ferez tout ce que vous voudrez. Vous pourrez même l'étendre parce que toutes les commissions peuvent être extra-municipales selon les vœux des commissaires et de l'Adjoint responsable, c'est entériné de cette façon et je n'y reviens pas.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal a adopté les modifications proposées.